PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 19 avril 2017 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, Yves Baillargeon, mesdames les conseillères, Lucie Robillard Barbeau, France Robillard Pariseau, Corina Lupu, Françoise Tassé et messieurs les conseillers René Pelletier et David Estall formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Ouverture de la séance ordinaire du 19 avril 2017

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 19h30 après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

2017-04-1057 - Approbation de l'ordre du jour - séance ordinaire 19 avril 2017

Ouverture de la séance ;

Approbation de l'ordre du jour ;

Membre du Conseil - Absence ;

Approbation procès-verbal avec modification de la séance ordinaire du 22 mars 2017 ;

1. Administration

- 1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois d'avril 2017 ;
- 2. Transferts budgétaires ;
- 3. Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 mars 2017 ;
- 4. Création du Comité de planification des travaux ;
- 5. Nominations Comité de planification des travaux ;
- 6. Achat d'un ordinateur portable pour Monsieur le Maire et mise aux normes d'un poste de travail à la bibliothèque ;
- 7. Municipalité de Lac-des-Seize-Îles TECQ 2014-2018 ;
- 8. Embauche Dominique Lemieux ;
- 9. Autorisation de signatures et accès d'affaires ;
- 10. Autorisation clicSÉQUR;
- 11. Formation Technicienne administrative;
- 12. Embauche Miriam Atkinson;
- 13. Complexe sportif à la polyvalente A.N. Morin ;

2. Sécurité publique

1. Commande des panneaux de signalisation pour l'aire de service ;

3. Transport et Voirie

- 1. Modération de la circulation Chemin Tassé ;
- 2. Achat de panneaux de signalisation Aire de service ;

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

- 1. Dépôt du rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;
- 2. Demande de dérogation mineure de Monsieur Gaëtan Demers pour régulariser la situation concernant la construction d'un agrandissement pour une brasserie dans la bande riveraine ;
- 3. Demande de dérogation mineure de monsieur Denis Charlebois pour refaire les fondations en béton, la structure et le plancher de la galerie avant dans la bande riveraine ;
- 4. Avis de motion Règlement constituant le comité d'urbanisme de Lacdes-Seize-Îles ;
- 5. Avis de motion Règlement décrétant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de Lac-des-Seize-Îles ;
- Avis de motion Adoption des nouveaux règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

7. Loisirs et culture

- 8. Varia
- 9. Correspondance
- 10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire du 19 avril 2017

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 19e jour du mois d'avril 2017.

Il est proposé par France Robillard Pariseau,

appuyé par Corina Lupu,

et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6			X	

ADOPTÉE

2017-04-1058 - MEMBRE DU CONSEIL - ABSENCE

ATTENDU QUE le Conseil peut, lors de la séance qui suit les 90 jours d'absence de la conseillère Madame Françoise Tassé, lui accorder un délai de grâce de 30 jours tel que prescrit par la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**, article 317;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de Lucie Robillard Barbeau, et appuyé par Corina Lupu, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil accorde un délai de grâce de 30 jours tel que prescrit par la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**, article 317 à la conseillère Madame Françoise Tassé ;

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6			Х	

<u>2017-04-1059 - Approbation procès-verbal avec modification de la séance ordinaire du 22 mars 2017</u>

Il est proposé par France Robillard Pariseau,

appuyé par David Estall,

et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			X	
René Pelletier	District # 1	Х	#		
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	X			
France Robillard Pariseau	District # 4	X	A 4		
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	X			

	AD	OPTEE	

ADMINISTRATION - 1

2017-04-1060 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2017 - 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE le comité d'administration a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour le mois de mars 2017, et qu'il recommande leur acceptation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de Françoise Tassé,

appuyé par David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de mars 2017, telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 49 250.38 \$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS du mois de mars 2017 au montant de 17 217.88 \$ et les dépenses incompressibles au montant de 6 278.19 \$ pour un total de 72 746.45 \$.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

3 de 15

Je, Pierre Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2017 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

DATE 06-04-2017 15:17	L'HISTORIQUE DES CHEC			
IMPRIME LE: 06-04-2017	CAISSE COURANT	(54 11210	000)	
Municipalité du Lac-des-Seize-lles				
	DU 20-04-2017	AU 20-04-	2017	
NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
H. DAGENATS ET FILS INC. 207-121	20-04-17	14438	CIRC.	1,350.56
SIMAG INFORMATIQUE	20-04-17	14439	CIRC.	1,813.67
AMYOT GÉLINAS CA 207-121	20-04-17	14 4 4 0	CIRC.	6,748.57
LAC-DES-SEIZE-ILES STATION INC. 207-121	20-04-17	14441	CIRC.	341.58
VILLE DE SAINTE-ADELE 207-121	20-04-17	14442	CIRC.	90.00
MUNICIPALITE DE WENTWORTH-NORD	20-04-17	14 4 4 3	CIRC.	36,279.21
EDITIONS YVON EN ATS INC. 207-121	20-04-17	14 4 4 4	CIRC.	509.25
ACCES - LE JOURNAL INDÉPENDANT	20-04-17	14445	CIRC.	339.18
M.R.C DES PAYS D'EN-HAUT 207-1 21	20-04-17	14446	CIRC.	1,519.40
ES CONSULTANTS PREVOST FORTIN D'AOUST	20-04-17	14 4 4 7	CIRC.	258.96
	TOTAUX 10	4 9,250.38		

	AD	OPTÉE 🬗	₽
TRANSFERTS BUDGÉTA	AIRES – 1.2		

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017 - 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, aux membres présents du Conseil, l'état de revenus et dépenses au 31 mars 2017 ainsi que le comparatif, et ce conformément à la loi et le dépose aux archives municipales, pour en faire partie intégrante.

<u>2017-04-1061 - CRÉATION DU COMITÉ DE PLANIFICATION DES TRAVAUX – 1.4</u>

ATTENDU QUE le comité de planification des travaux est un comité consultatif du conseil municipal dont la principale fonction est d'informer le conseil municipal sur les stratégies mises de l'avant pour favoriser une saine gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la municipalité peut fixer à l'avance les règles relatives à la gestion et à l'entretien de ces diverses infrastructures telles que décrites dans la Loi sur les compétences municipales de même que dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Corina Lupu, et appuyé par David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil mette en place le **Comité de planification des travaux**.

Que le **Comité de planification des travaux** soit constitué de deux membres du conseil municipal nommé par résolution et du Directeur général.

Monsieur le maire est membre d'office de tous les comités de la municipalité.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE

2017-04-1062 - NOMINATIONS - COMITÉ DE PLANIFICATION DES **TRAVAUX -1.5**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a mis en place le Comité de planification des travaux;

ATTENDU QUE le Comité de planification des travaux doit être constitué de deux membres du conseil municipal nommé par résolution;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Corina Lupu, et appuyé par Françoise Tassé, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil nomme Madame France Robillard Pariseau et Monsieur René Pelletier membres du Comité de planification des travaux.

		Alcienty"	4000000	L ANDEREY	
		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire	,		Х	
René Pelletier	District # 1	X			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Χ			

ADOPTÉE

2017-04-1063 - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR MONSIEUR LE MAIRE ET MISE AUX NORMES D'UN POSTE DE TRAVAIL À LA **BIBLIOTHÈQUE- 1.6**

ATTENDU QUE l'ordinateur portable de Monsieur le Maire a environ quatre (4) ans, mais fonctionnelle avec antivirus et suite Microsoft;

ATTENDU QUE les deux ordinateurs de la bibliothèque municipale ne sont pas aux normes ce qui peut engendrer des lenteurs et des pertes dans les travaux informatiques causés par les virus ;

ATTENDU QUE pour les besoins de la bibliothèque, le portable de Monsieur le Maire est adéquat ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de de Françoise Tassé, et appuyé par David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un ordinateur portable pour Monsieur le Maire au coût de 2 350.00 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER la firme SIMAG à transférer des données de l'ordinateur portable Hewlett-Packard au nouveau portable de Monsieur le Maire au coût de 250.00 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER la firme SIMAG à faire l'achat de la suite Office de Microsoft pour le nouveau portable de Monsieur le Maire au coût de 299.99 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER la firme SIMAG à transférer l'ordinateur portable Hewlett-Packard à la bibliothèque au coût de 150.00 \$ taxes en sus.

D'AFFECTER le poste comptable 23 02100 300 de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE	

<u>2017-04-1064 - MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES - TECQ 2014 À 2018 - 1.7</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de de René Pelletier, et appuyé par Corina Lupu, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil :

S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Χ			

ADO	OPTÉE	

2017-04-1065 - EMBAUCHE - DOMINIQUE LEMIEUX - 1.8

CONSIDÉRANT le processus de sélection en vue de pourvoir le poste de technicienne administrative;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par René Pelletier, appuyé par Corina Lupu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles procède à l'embauche de Madame Dominique Lemieux, à titre de technicienne administrative, et que celle-ci bénéficie du taux horaire échelon 2, au taux horaire de 24.23 \$ l'heure à 35 heures semaine, pour ce poste qui sera prévu à une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique ainsi que des avantages sociaux prévus à la convention collective à venir, et ce rétroactivement au 10 avril 2017;

QUE Madame Dominique Lemieux soit ré évalué après sa probation et que si son évaluation s'avère positive, son taux horaire, pour le poste, passera à l'échelon 3 de la grille de paie de la convention collective à venir.

QUE Madame Dominique Lemieux soit soumise à une période de probation de 960 heures ;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Madame Dominique Lemieux soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 13000 141.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE

<u>2017-04-1066 - AUTORISATION DE SIGNATURES ET ACCÈS D'AFFAIRES –</u> 1.9

ATTENDU QUE Madame Dominique Lemieux, technicienne administrative, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la gestion de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Lucie Robillard Barbeau, et appuyé par René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil autorise Madame Dominique Lemieux à signer tous les effets bancaires et documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles. Que Madame Dominique Lemieux soit autorisée à accéder au portail "Accès D'Affaires"

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE	

<u>2017-04-1067- AUTORISATION CLICSÉQUR – 1.10</u>

ATTENDU QUE la Municipalité autorise Madame Dominique Lemieux, technicienne administrative, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le ministre du Revenu à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de René Pelletier, et appuyé par Corina Lupu, il est et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser Madame Dominique Lemieux, technicienne administrative, à agir à titre de représentante de la municipalité pour obtenir toutes informations concernant ClicSÉQUR

			4000		
		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			х	
René Pelletier	District # 1	X			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

Yves Baillargeon	Maire		X	
René Pelletier	District # 1	X		
David Estall	District # 2	Х		
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х		
France Robillard Pariseau	District # 4	Х		
Corina Lupu	District # 5	Х		
Françoise Tassé	District # 6	Х		

ADOPTÉE

<u>2017-04-1068 - FORMATION – TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE – 1.11</u>

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de Madame Dominique Lemieux, technicienne administrative;

ATTENDU QUE la comptabilité d'une municipalité est différente d'une entreprise et que Madame Dominique Lemieux n'a pas d'expérience en comptabilité municipale;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de David Estall, et appuyé par Françoise Tassé, il est et résolu unanimement par les membres présents du Conseil d'autoriser la formation de Madame Dominique Lemieux, technicienne administrative, par la firme Amyot Gélinas au tarif régulier de 92.00 \$ l'heure jusqu'à la fin avril 2017.

D'AUTORISER une banque de guarante (40) heures de formation, donnée par la firme Amyot Gélinas, débutant le 1^{er} mai et se terminant le 31 juillet 2017.

QUE le poste budgétaire 02 13000 141 soit affecté de cette dépense ;

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE		

2017-04-1069 - EMBAUCHE - MIRIAM ATKINSON - 1.12

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'embaucher une personne pour une période de cinq (5) mois pour effectuer des inspections et patrouilles du territoire ;

CONSIDÉRANT le processus de sélection en vue de pourvoir le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétairetrésorier ainsi que Madame Corina Lupu, conseillère recommandent l'embauche de Madame Miriam Atkinson ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par David Estall, appuyé par Lucie Robillard Barbeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles procède à l'embauche de Madame Miriam Atkinson pour la période du 1^{er} mai 2017 au 29 septembre 2017, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement , et que celle-ci bénéficie du taux horaire de 21.00 \$ l'heure selon l'échelon 1 révisé pour ce poste qui sera prévu à une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique ainsi que des avantages sociaux prévus à la convention collective à venir, et ce rétroactivement au 1^{er} mai 2017.

QUE la semaine de travail soit du lundi au vendredi et que les heures travaillées seront de 8hrs à 17 heures avec une heure (1) de diner et deux périodes de pause de quinze (15) minutes.

QUE Madame Miriam Atkinson soit soumise à une période de probation de 960 heures.

QUE Madame Miriam Atkinson soit désignée responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de la délivrance des permis et certificats prévus par ces règlements.

QUE conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) d'autoriser Madame Miriam Atkinson à donner tout constat d'infraction requit aux termes des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

QUE Madame Miriam Atkinson soit désignée à titre de fonctionnaire aux fins de l'application des articles 63 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) en regard de tout règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

QUE Madame Miriam Atkinson soit désignée aux fins de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.22).

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit autoriser à faire l'acquisition d'un téléphone cellulaire pour la sécurité de Madame Miriam Atkinson au montant de 99.95 \$ taxes en sus en plus d'un montant mensuel de 29.95 \$ par mois pour

la période ci-haut mentionnée avec la firme Vidéotron Services Affaires et que le Conseil l'autorise à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette transaction. Que le poste budgétaire 02 61000 331 soit affecté de cette dépense.

QUE Madame Miriam Atkinson soit autorisée à aller à une formation d'une durée de douze (12) heures chez Urba + au montant de 75.00 \$ l'heure et que le poste budgétaire 02 61000 41 soit affecté de cette dépense.

QUE les deniers requis au paiement du salaire et formation de Madame Miriam Atkinson soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 261000 41.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Χ			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х		<u> </u>	
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE

2017-04-1070 - COMPLEXE SPORTIF À LA POLYVALENTE A.N. MORIN — 1.13

ATTENDU QUE le Conseil désirait de plus amples informations en ce qui a trait au « Complexe sportif » de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le Conseil a rencontré, à sa demande, le préfet suppléant qui a fait un « rapport factuel » de la situation, et ce, principalement à l'aide des résolutions entérinées passées ;

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, les membres du conseil ont décidé de faire connaître leur vision dudit complexe, et ce, par voie de résolution ;

ATTENDU QUE le Conseil considère que les accès actuels seront un important handicap à une circulation sécuritaire et fluide pour se rendre aux installations planifiées ;

ATTENDU QU'il est prévu que l'implantation de la piscine faisant partie du projet se fera sur ledit terrain ;

ATTENDU QUE le Conseil considère que ladite piscine sera située à une trop grande distance pour une utilisation par sa population ;

ATTENDU QU'à l'origine le désir d'acquérir une piscine provenait de la municipalité de St-Sauveur, la réalisation, la gestion entière ainsi que les subventions consenties pour cette infrastructure devraient être retournées à la ville Saint-Sauveur ;

ATTENDU QUE le Conseil demande à la MRC de procéder à une étude de faisabilité indépendante ciblant le meilleur endroit pour l'implantation de chacune des infrastructures du projet ;

ATTENDU QUE le Conseil est positif à l'effet qu'un « Programme fonctionnel et technique » ainsi qu'un plan d'affaires se doit d'être réalisé avant d'aller plus loin dans ledit projet ;

ATTENDU QUE le Conseil pense qu'il y a lieu de reconsidérer l'emplacement de chacun des éléments prévus au projet pour en favoriser leur visibilité ainsi que leur accès ;

ATTENDU QUE le Conseil désire une étude d'impact de circulation pour chaque site considéré ;

ATTENDU QUE le Conseil désire qu'en ce qui concerne le projet d'aréna, que la MRC réalise un balisage auprès d'autres MRC et/ou municipalités afin de lui permettre d'évaluer les meilleures pratiques d'affaires quant à la réalisation d'une telle infrastructure ;

IL EST PROPOSÉ par France Robillard Pariseau, appuyé par David Estall et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de reconsidérer le projet de complexe sportif dans son format actuel et de procéder aux différentes actions mentionnées aux attendus ci-dessus.

QUE la présente résolution soit remise au Préfet suppléant, Monsieur Gilles Boucher et à la Directrice générale, Madame Jackline Williams de la MRC des Pays-d'en-Haut.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			X	
René Pelletier	District # 1	Х	4		
David Estall	District # 2	Х	, 4		
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	X			
Corina Lupu	District # 5	X	4		4
Françoise Tassé	District # 6	X			

	ADOPTEE	
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE - 2</u>		

TRANSPORT ET VOIRIE - 3

<u>2017-04-1071 - MODÉRATION DE LA CIRCULATION – CHEMIN TASSÉ – 3.1</u>

ATTENDU QUE la municipalité désire réduire la vitesse des véhicules sur la partie du chemin Tassé qui est sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité désire réduire la levée de poussière occasionnée par la circulation des véhicules ;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter la sécurité de cyclistes et piétons qui y circulent ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de René Pelletier, et appuyé par David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil autorise le Directeur général à retenir les services d'un entrepreneur pour la réalisation de trois dos d'âne allongés sur le chemin Tassé pour un montant maximum de 3 000.00 \$ taxes en sus. Le travail sera fait en accord avec les critères spécifiés dans le document technique du MTQ (Info DST, fiche technique du mois d'avril 2011) déposé.

Les travaux seront supervisés par le conseiller René Pelletier.

Que le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE

<u>2017-04-1072 - ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - AIRE DE SERVICE - 3.2</u>

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter la visibilité de l'aire de service ;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter la sécurité de cyclistes et piétons qui y circulent ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Françoise Tassé, et appuyé par René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil autorise le Directeur général à procéder à l'achat d'enseignes de la firme King Communications au montant de 510.00 \$ taxes en sus. Le tout selon l'offre de services portant le numéro E-2821 de la firme King Communications.

Que le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE	
<u> HYGIÈNE DU MILIEU - 4</u>	
FRAIS DE FINANCEMENT – 5	

<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT – 6</u>

<u>DÉPÔT RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - 6.1</u>

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres présents du conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement relativement aux travaux effectués au mois de mars 2017 et le dépose aux archives pour en faire partie intégrante.

12 de 15

- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GAËTAN DEMERS POUR RÉGULARISER LA SITUATION CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT DANS LA BANDE RIVERAINE -6.2

Monsieur Yves Baillargeon, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT lle plan de localisation de Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, portant le numéro 2891-D-1-16, minute 13309.;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'Urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Corina Lupu, et appuyé par David Estall, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil accorde la dérogation mineure pour régulariser la situation concernant la construction d'un agrandissement dans la bande riveraine. Le tout selon le plan de localisation de Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, portant le numéro 2891-D-1-16, minute 13309.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			X	
René Pelletier	District # 1	Х	4		
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	X	4		4
Françoise Tassé	District # 6	X			

	ADOPTÉE		#		
se Tassé	District # 6	X			
_upu	District # 5	X	A		4
Robillard Pariseau	District # 4	X			
obillard Barbeau	District # 3	X			
				40000	

2017-04-1074 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DENIS CHARLEBOIS POUR REFAIRE LES FONDATIONS EN BÉTON, LA STRUCTURE ET LE PLANCHER DE LA GALERIE AVANT DANS LA BANDE **RIVERAINE - 6.3**

Monsieur Yves Baillargeon, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour la partie de lot 35-63 et 35-62, rang 2 du canton de Montcalm;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'Urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Corina Lupu, et appuyé par René Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil autorise Monsieur Denis Charlebois à refaire les fondations en béton, la structure et le plancher de la galerie avant dans la bande riveraine. Les dimensions de la galerie avant seront conservées.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTÉE					
Γassé	District # 6	Х			
u	District # 5	Χ			
olliard Pariseau	District # 4	Х			

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ D'URBANISME DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES - 6.4

Je, Yves Baillargeon, donne avis de motion qu'un règlement décrétant la constitution du comité d'urbanisme de Lac-des-Seize-Îles portant le numéro 2017-37 sera adopté à une prochaine séance du Conseil avec dispense de lecture.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA PROTECTION ET L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU DU TERRITOIRE DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES - 6.5

Je, Yves Baillargeon, donne avis de motion qu'un règlement décrétant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de Lac-des-Seize-Îles portant le numéro 2017-36 sera adopté à une prochaine séance du Conseil avec dispense de lecture.

AVIS DE MOTION – ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES – 6.6

Je, Yves Baillargeon, donne avis de motion que sera présenté lors d'une séance subséquente, les projets de règlements suivants :

- Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2017-100 ;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-101;
- Règlement de lotissement numéro 2017-102 ;
- Règlement de zonage numéro 2017-103 ;
- Règlement de construction numéro 2017-104 ;

dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme, et ce, avec dispense de lecture.

LOISIRS ET CULTURE - 7
VARIA - 8
CORRESPONDANCE - 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a duré environ 2 minutes.

2017-04-1075 - CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2017

il est proposé par France Robillard Pariseau,

appuyé par David Estall,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 19 avril 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Yves Baillargeon	Maire			Х	
René Pelletier	District # 1	Х			
David Estall	District # 2	Х			
Lucie Robillard Barbeau	District # 3	Х			
France Robillard Pariseau	District # 4	Х			
Corina Lupu	District # 5	Х			
Françoise Tassé	District # 6	Х			

ADOPTEE	

Levée de la séance ordinaire du 19 avril 2017

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Yves Baillargeon lève la séance ordinaire du 19 avril 2017 à 20h 25.

Pierre Gagnon, oma Directeur général et secrétaire-trésorier

> Yves Baillargeon Maire